



COMMUNE DE DIEULOUARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

- Pour mémoire, le compte financier unique :
- est établi en fin d'exercice par le Maire,
 - est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
 - rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
 - se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

- Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :
- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
 - **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du Compte Financier Unique 2025
Budget annexe Eau

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat
Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Dépenses de fonctionnement	346 205,51 €
Recettes de fonctionnement	418 041,60 €
Résultats de l'année 2025	71 836,09 €

1.2 Analyse
Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 56 768,64 € (55 036,81 € en 2024). Elles sont inférieures de 11 958,71 € par rapport au budget prévisionnel et elles ont augmenté de 1 731,83 € par rapport à 2024.

b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 81 206,47 pour l'année 2025. Les charges de personnel ont augmenté de 6,61 %. Elles étaient de 76 169,60 € en 2024 et 68 461,16 € en 2023.

Le coût du personnel représente environ 23,45 % des dépenses totales de fonctionnement.

c) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre regroupe les versements effectués à l'agence de l'eau. Ces charges s'élèvent à 96 899,00 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
11	Charges à caractère général	55 036,81	56 768,64	3,15%
12	Charges de personnel	76 169,60	81 206,47	6,61%
14	Atténuation de produits	102 745,00	96 899,00	-5,69%
65	Autres charges de gestion courante	2,09	3,65	74,64%
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles	1 517,04	0,00	-100,00%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	33 497,59 €	30 795,31 €	-8,07%
042	Dépenses d'ordre	72 947,36 €	80 532,44 €	10,40%
Total des dépenses		341 915,49 €	346 205,51 €	1,25%

Les recettes de fonctionnement :

La principale recette du budget annexe eau concerne la **vente de produits finis, prestations de services (chapitre 70) :**

D'un montant de 375 343,93 €, les produits proviennent principalement de la vente d'eau aux abonnés (280 134,06 €). Il était de 422 540,98 € en 2024.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
70	Vente de produits finis	422 540,98 €	375 343,93 €	-11,17%
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	1 646,55 €	
75	Autres produits de gestion courante	1 638,00 €	0,00 €	-100,00%
76	Produits financiers	25 268,01 €	0,00 €	-100,00%
77	Produits exceptionnels	501,36 €	6 195,55 €	1135,75%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	44 156,28 €	33 497,59 €	-24,14%
042	Recettes d'ordre	4 077,48 €	1 357,98 €	-66,70%
Total des recettes		498 182,11 €	418 041,60 €	-16,09%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Dépenses d'investissement	634 660,06 €
Recettes d'investissement	358 009,29 €
Résultats de l'année 2025	- 276 650,77 €

b) Excédent à reporter au budget primitif 2026 : 56 807,71 € (il s'agit de la différence entre les excédents reportés et les résultats de l'année 2025).

c) Solde des restes à réaliser : 78 727,10 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

a) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Il n'y a pas d'emprunt contracté.

b) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2025 concernent le remplacement de conduites d'eau notamment avec l'opération Saut des Maly.

Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2025, les recettes totales d'investissement s'élèvent à 358 009,29 €.

Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 277 476,85 €**
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 80 532,44 €